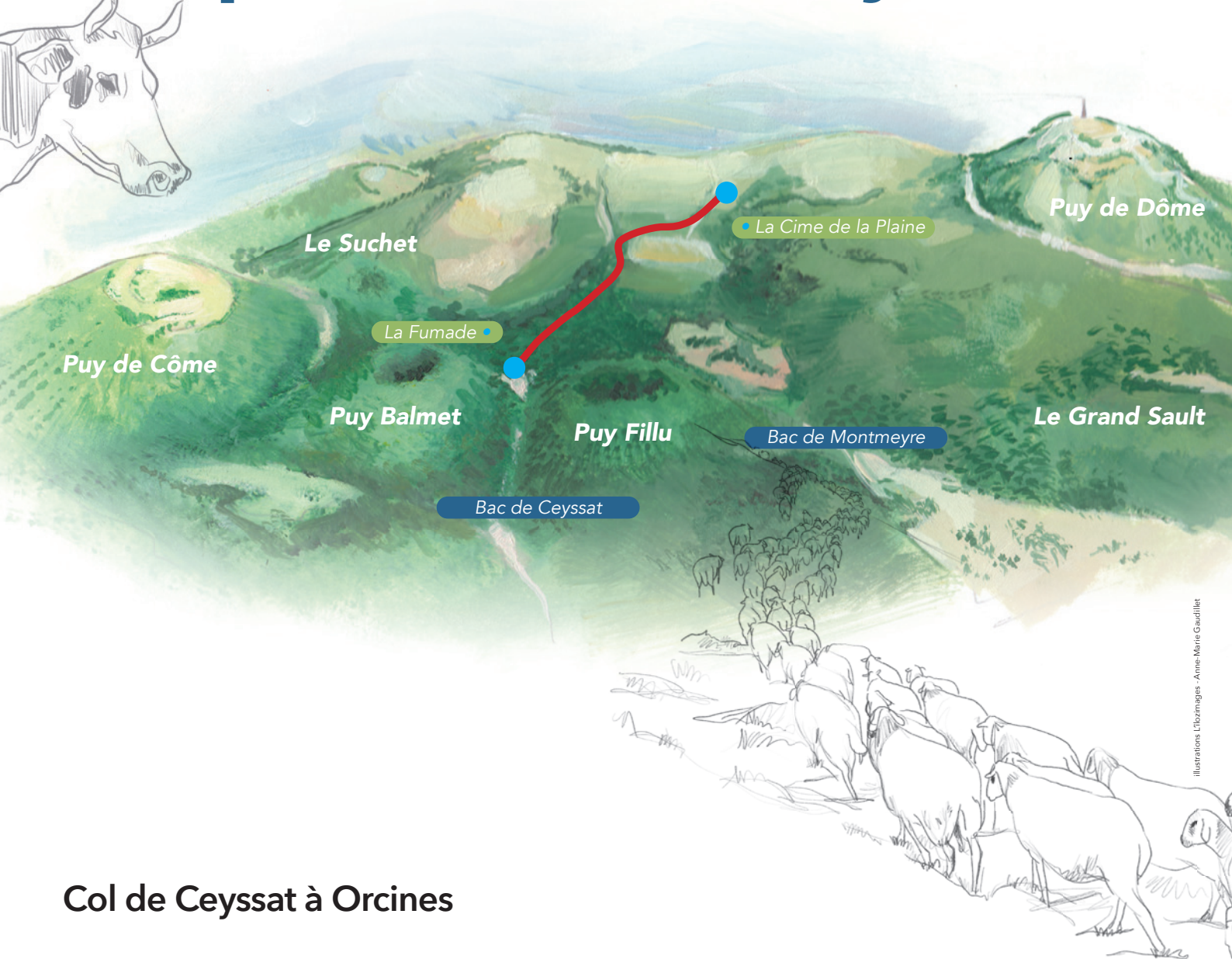




Travaux d'adduction d'eau pour les estives de Ceysnat



illustrations: L'hozimages - Anne-Marie Gaudillet

Col de Ceysnat à Orcines





La pratique des estives est l'une des caractéristiques patrimoniales de la Chaîne des Puys. Cette activité ancestrale qui consiste à faire pâturer collectivement des troupeaux composés de vaches ou de brebis du printemps à l'automne a avant tout une vocation agricole. En Chaîne des Puys elle permet aussi le maintien des paysages ouverts.

À Ceysnat, l'accès à l'eau dans les estives était devenu un défi majeur à relever pour les éleveurs, sur les plans environnemental, réglementaire et financier.

S'engager collectivement auprès des associations de propriétaires pour faciliter l'accès à la ressource en eau de leurs troupeaux pâturant dans le Grand Site de France du puy de Dôme - Chaîne des Puys, c'est tout le sens du projet de travaux d'adduction d'eau pour les estives de Ceysnat soutenu par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui aboutit cette année.



Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site du puy de Dôme, labellisé Grand Site de France, les services du Conseil départemental ont œuvré, aux côtés des habitants de la commune de Ceysat, pour la création en 2013 de l'association syndicale libre du puy de Dôme et du Grand Sault. La dynamique du territoire a permis la création d'une seconde association syndicale libre sur les parcelles couvrant les puys de Côme, Souis, Suchet et Balmet en 2014.

Ces deux associations font pâturer des brebis, vaches et autres chevaux en estives, collectives ou non, sur des zones de 625 ha par association, situées entre le puy de Dôme et le puy de Côme.



Au premier plan la parcelle dite « Cime de la Plaine » pâturée par des brebis.

Jusqu'à présent, l'alimentation en eau était assurée par les éleveurs transportant en véhicule une tonne à eau par un passage répété sur les chemins existants. La cadence est d'autant plus forte qu'une brebis boit a minima 15 litres d'eau par jour et une vache jusqu'à 100 litres. Or les troupeaux sont composés de plusieurs centaines de bêtes.

L'absence d'un accès à l'eau sur place constitue un frein à la conduite des troupeaux dans ce secteur et, par conséquent, un frein au maintien de la lisibilité des paysages de la Chaîne des Puys que l'activité pastorale est censée préserver au titre de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. En effet, l'un des axes du plan de gestion du site est la « préservation de l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des paysages et l'action sur les activités qui les façonnent ».

- Contraintes d'accès = secteur agricole actuellement peu attractif
- Enrichissement possible = pas de dynamique d'ouverture paysagère
- Détérioration des cheminements = charge d'entretien importante.





Une parcelle pâturée au pied du puy de Côme

C'est pour répondre à ce besoin d'une alimentation adaptée et raisonnée en eau potable garantissant l'activité pastorale ancestrale que les deux associations ont souhaité se doter d'une conduite d'alimentation en eau potable pour les estives en se raccordant au branchement situé au pied du puy de Dôme, près de la cabane des bergers, sur la commune limitrophe d'Orcines.

L'eau va ainsi emprunter près de 8 km de conduites, passant par le col de Ceysnat puis par le sommet du puy de Dôme avant de redescendre sur le flanc nord du site. Provenant de la source dite « Chez Pierre » dans le lieu-dit du même nom à Ceysnat, elle alimente de nombreux foyers de l'agglomération clermontoise.



Historique du projet

Engagé dès le début du projet aux côtés des associations, le Département du Puy-de-Dôme a poursuivi son action. En 2015, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du puy de Dôme Grand Site de France, une étude de faisabilité a été lancée pour créer un raccordement en eau potable pour les troupeaux en estive sur les parcelles des associations.

La faisabilité ayant été confirmée, le Département a initié en 2016 l'étude financière du projet de raccordement depuis le point d'eau dit de la cabane des bergers situé à Orcines. L'estimation des travaux était de 20 000 € HT par association pour environ 1 km de conduite chacune.

En 2017, le Département s'est engagé financièrement en soutien à ce projet de territoire promouvant le pastoralisme et le maintien des paysages ouverts au cœur du secteur central de la Chaîne des Puys. Une subvention d'investissement de 16 000 € HT a ainsi été accordée par le Conseil départemental permettant de couvrir 80 % du montant des travaux pour chacune des associations.

En 2019, la gestion du réseau de la conduite de distribution d'eau du sommet du puy de Dôme, a été transférée à Clermont Auvergne Métropole.

En 2020, Gérard Fonteix, président de l'association syndicale libre des puys de Côme, Souis, Suchet et Balmet (aujourd'hui décédé) a sollicité un délai supplémentaire pour réaliser les travaux d'adduction d'eau. Des recherches étaient en effet menées pour réaliser un forage qui aurait permis l'accès gratuit à

une eau captée dans le sous-sol. Ce projet a finalement été abandonné en 2021. En 2022, les deux associations s'étant entendues pour mener conjointement les travaux de création d'une adduction d'eau, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a poursuivi son soutien au côté du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Et l'action conjointe de ces acteurs a permis l'aboutissement du dossier technique :

- Le dossier de demande d'autorisation de travaux a été rédigé par l'équipe mutualisée de préservation et de gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne (service composé d'agents du Département et du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne) en lien avec l'inspecteur du site classé à la DREAL AuRA. Remis aux propriétaires en juillet 2023, le dossier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation le 8 août 2023.
- Le Conseil départemental a permis la signature d'une convention de financement en octobre 2023.
- L'association syndicale libre du puy de Dôme et du Grand Sault a pris l'attache de la commune d'Orcines pour obtenir le conventionnement de raccordement.
- La Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne, enfin, a pris à sa charge 20 % de la TVA et du montant des travaux, permettant ainsi leur démarrage.



Les travaux

L'enjeu était de mettre en place une conduite d'eau pour alimenter les estives (diamètre 40mm) entre le raccordement de la cabane des bergers appartenant à la commune d'Orcines et le lieu-dit La Fumade (linéaire de 1 800 m environ), créant ainsi deux points d'eau : l'un au lieu-dit Cime de la Plaine pour l'association du puy de Dôme et du Grand Sault et l'autre au lieu-dit La Fumade pour l'association des puys de Côme, Souis, Suchet et Balmet. Une convention a été signée entre la commune d'Orcines et les associations pour la gestion administrative et financière sur le long terme.

Les travaux ont été réalisés en cinq semaines par l'entreprise Planchat dont le siège social est situé à Ceysat. La préparation du chantier et son suivi ont été réalisés par les agents du Conseil départemental et du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour s'assurer de la prise en compte des prescriptions liées au site classé et au respect des habitats Natura 2000.

**Le 8 décembre 2023,
la réception des travaux
a été prononcée.**





Raccordement d'eau entre la Fumade et la cabane de berger



Afin de limiter l'impact des travaux, le tracé de la conduite a suivi un chemin existant sur la plupart du linéaire (GR4-441) avec un raccordement à la conduite d'Orcines qui alimente l'estive au niveau de la cabane des bergers. Pour souligner l'importance des deux points d'eau créés, l'installation d'un pupitre d'information est prévue par le maître d'ouvrage.

La maquette en cours de finalisation est la suivante :

De l'eau pour les estives

Ici les propriétaires œuvrent pour le maintien d'une agriculture raisonnée !

La commune de Ceysnat compte deux associations syndicales libres :

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
DES PROPRIÉTAIRES EN BIEN NON DÉLIMITÉ DU

PUY DE DÔME et du GRAND SALET

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES
PROPRIÉTAIRES EN BIENS NON DÉLIMITÉS
DE CÔME, SUCHET, SOUS ET BALMET

Dans la Chaîne des Puy, si la vocation des estives est avant tout agricole, elle permet aussi de maintenir la lisibilité des formes volcaniques.

Ces associations de propriétaires (625 hectares environ) ont pour objet **la mise en valeur, la gestion des propriétés, la préservation, la restauration et l'exploitation des ressources naturelles.**

Des pâturages pour maintenir les espaces ouverts

Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2018 et situé au cœur du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, **ce territoire est pâturé par des brebis et des vaches en estive.** Faute d'alimentation directe en eau, les éleveurs acheminaient des citernes en fonction des besoins. Cette tâche prenait du temps et était source de dégradations importantes des chemins de randonnée. L'ensemble constituait un frein réel au pâturage des troupeaux et pouvait conduire, au fil des années, à la fermeture des espaces offrant actuellement des points de vue sur les puy. **En effet, sans troupeaux, une végétation dense d'arbustes puis d'arbres se serait progressivement installée.**

Les propriétaires ont donc décidé collectivement de créer une adduction d'eau depuis celle qui est située au niveau de la cabane du berger, au pied du chemin des chèvres près du puy de Dôme.

Financement

Ces travaux réalisés en 2023 facilitent désormais le travail des éleveurs et la gestion des estives tout en renforçant l'attractivité de ce territoire.

Ils ont été réalisés grâce à l'appui technique du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et aux financements de :

- Département du Puy-de-Dôme (32 000 €)
- Fondation Chaîne des Puy - faille de Limagne (16 000 €)

Le financement

DÉPENSES	APPORTS	
<p>Montant des travaux : 40 000 € HT</p> <p>incluant également deux pupitres d'information au niveau des deux points d'eau.</p>	<p>Conseil départemental 80 %</p> <p>plafonné à 20 000 € HT par association soit 32 000 € HT au total.</p>	<p>Fondation CDPfl 20 %</p> <p>8 000 € + 8 000 € (TVA) soit 16 000 € HT</p>



Contact presse

Pierre-Yves Mallet-Perrier
04 73 42 12 20 - 07 61 64 39 76
pierreyves.malletperrier@puy-de-dome.fr

www.puy-de-dome.fr     